



COMMUNE DE BAELEN

Réf : PU 1850

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Baelen fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **M. et Mme BONHOMME-VERVLOESEM** demeurant rue Stendrich 12 à 4837 Membach.

Le terrain concerné est situé à **4837 MEMBACH, rue Stendrich 12 et cadastré Division 2, section A n°69X.**

Le projet est de type : **CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE JOINTE A L'HABITATION UNIFAMILIALE**

et présente les caractéristiques suivantes :

Application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du CoDT : « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions » (Art. R.IV.40-2. § 1er. 2°)

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Baelen, service urbanisme, rue de la Régence 1 à 4837 Baelen, le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h, le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, et le samedi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme, Madame ML Deliège (087/76.01.21 ou urbanisme@baelen.be).

L'avis est affiché du 7 juin 2018 au 28 juin 2018.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 juin 2018 au 27 juin 2018 au Collège communal de Baelen, datées et identifiées, incluant l'adresse postale :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de la Régence 1 à 4837 BAELEN ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@baelen.be.

Par le Collège,

La Directrice générale,

C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,

M. FYON